



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 03 avril 2024

OBJET :

DE-24-04-1-05) BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE CENTRE
AQUATIQUE LE DOME

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 21 mars 2024 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme
VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme
KAMINSKA, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme VALERO, Mme BRÉON,
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M.
DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M.
SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme
BALAGNA-RANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. MOULY (pouvoir à Mme MARTIN), Mme SERVIAN (pouvoir à
Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. TOURNE), M. LAFON (pouvoir à Mme
LIBERT-ALBANEL), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL), Mme DARNAULT
(pouvoir à M. LOUVIGNÉ).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240403-lmc1H11797H1-BF
Date de réception en Préfecture : 08/04/2024
Date de Publication : 08/04/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2224-2, L. 2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget annexe du centre aquatique « le Dôme » pour l'exercice 2024 ;

Considérant la possibilité pour les communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de services publics à caractère industriel ou commercial, sur décision prise par le conseil municipal et pour l'une des raisons énumérées par la loi ;

Considérant l'un de ces motifs, à savoir la nécessité de prévoir une contribution du budget principal au budget annexe du centre aquatique en raison des contraintes particulières de fonctionnement liées aux créneaux imposés pour les élèves, ainsi que des investissements particulièrement importants ne pouvant être financés sans une augmentation excessive des tarifs ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 25 mars 2024,

D É L I B È R E

à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mme GALL, MM. EPINAT, POLITZER,,

ARTICLE I : Adopte le budget annexe du centre aquatique « le Dôme » pour l'exercice 2024 qui s'équilibre pour les deux sections cumulées, en recettes et en dépenses, à la somme de 2 539 620 €.

ARTICLE II : Approuve la contribution du budget principal au budget annexe du centre aquatique « le Dôme » qui s'élève, pour l'exercice 2024, à 923 800 € en investissement et 1 528 120 € en fonctionnement.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Signé

Signé

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240403-lmc1H11797H1-BF Date de réception en Préfecture : 08/04/2024 Date de Publication : 08/04/2024
--